



# Charte des temps collectifs

Année 2017/2018

# Préambule

---

Le RPAM est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des familles et des professionnelles de l'accueil individuel (*assistantes maternelles et gardes à domicile*).

Afin de remplir pleinement ses missions le service RPAM apporte un soutien et un accompagnement aux assistantes maternelles dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences. Ainsi l'équipe du RPAM organise chaque semaine des ateliers collectifs à destination des assistantes maternelles et des enfants **de 2 mois et demi à 6 ans maximum** qu'elles accueillent.

Pour garantir une qualité d'accueil et atteindre ses objectifs lors de ces moments clés, l'équipe du RPAM a rédigé cette charte qui rappelle les valeurs et le cadre de ces temps collectifs pour contribuer au respect et au bien-être de chacun.

Elle est remise à chaque professionnelle qui participe à ces rencontres hebdomadaires. Avant d'en évoquer les grandes lignes, il semble important de rappeler que les valeurs de l'équipe ont pour ancrage les besoins fondamentaux des jeunes enfants\*. Cette liste non exhaustive sert de fil conducteur aux actions du service.

- Besoins physiologiques (*boire, manger, éliminer, dormir ...*).
- Besoin de sécurité (*physique et affective*).
- Besoin d'expérimenter, de jouer, de découvrir le monde et d'apprendre à vivre en groupe.
- Besoin d'être encouragé et valorisé.
- Besoin d'autonomie et de socialisation.

\*(Source de référence : « La pyramide de MASLOW »)

## Objectifs et contenu

---

### **Du côté des Professionnelles :**

Ces temps collectifs sont l'occasion d'échanger et de rompre l'isolement lié à la profession. Ils favorisent **le partage** d'expériences et d'idées entre les assistantes maternelles (*et/ou avec l'équipe du RPAM*).

Ces moments de rencontre favorisent l'observation des tout-petits (*leurs développements, leurs comportements, leurs besoins, ...*) et permettent ainsi les échanges.

### **Du côté des enfants :**

Le tout petit a besoin de jouer pour grandir et se développer harmonieusement. C'est par le jeu et souvent le plus simple que l'enfant va explorer son environnement, faire des découvertes, créer, s'exprimer, développer sa personnalité et apprendre à vivre avec ses pairs.

C'est donc tout naturellement que l'équipe a choisi de donner toute sa place au jeu pendant les temps collectifs.

Des espaces de jeux et jouets sont donc proposés aux enfants. Les adultes accompagnent le jeu, sans pour autant le diriger, afin de laisser l'enfant découvrir par lui-même et laisser libre court à son imagination.

### **Du côté des bébés :**

La motricité libre mise à l'honneur !

Elle consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés du très jeune enfant sans lui imposer quelque mouvement que ce soit.

« *Petit mais capable ...* » sous le regard bienveillant de l'adulte, dans un environnement adapté à ses besoins, le jeune enfant va à la découverte du monde en utilisant tout son corps.

Un espace aménagé et sécurisé est dédié à la motricité libre des plus jeunes dans la salle de vie.

Référence : Travaux d'Emmi PIKLER

## Le déroulement

---

Les temps collectifs du RPAM se déroulent de la façon suivante :

- Un temps d'accueil et de jeux libres (*dinette, jeux d'encastrement, piscine à balle, poupons et poussettes, garage, petits animaux, jeux de construction, ...*).
- Un moment de regroupement autour d'un petit rituel musical.
- Un temps d'éveil et de découverte (*Transvasements, modelage, peinture, patouille, ...*). L'enfant découvre ainsi la matière, le plaisir de toucher, de transvaser, de laisser sa trace. Il n'y a pas de but de production. L'adulte l'accompagne et l'encourage **sans faire à sa place**.

**Les enfants ne souhaitant pas participer, peuvent continuer à jouer librement.**

- Tous ensemble, enfants et adultes, rangent les jeux et les jouets avant de s'installer pour un petit moment de retour au calme qui marque la fin de la séance.

**Chacun est acteur de ce temps collectif, le rangement fait partie intégrante du déroulement de l'animation (si départ anticipé, merci de ranger une partie des jeux et jouets).**

## Place de chacun pendant les temps collectifs

---

### 1. Les animatrices de l'équipe du RPAM

Les animatrices sont garantes du cadre, elles veillent au respect des règles de vie, à la sécurité et au bien-être de chacun. Elles assurent le bon déroulement de la séance, tout en étant disponibles pour l'ensemble des participants et en favorisant une bonne dynamique de groupe. Elles favorisent les échanges entre enfants, adultes et enfants.

### 2. Les assistantes maternelles

L'assistante maternelle est la personne repère de l'enfant. Elle assure sa sécurité physique et veille à son bien être affectif. Elle connaît ses besoins et sait s'y adapter. **L'assistante maternelle est actrice du temps collectif et participe aux différents moments. Elle apporte ses expériences, ses idées nouvelles et émet ses souhaits si elle le souhaite. Elle s'enrichit aussi des pratiques des autres en observant et en dialoguant.**

### 3. L'enfant

L'enfant reste libre de faire ou de ne pas faire, il est là pour découvrir, s'amuser et prendre du plaisir. Pour que cela soit possible, l'enfant a besoin d'être sécurisé affectivement.

**Les doudous ou autres objets affectifs trouvent donc naturellement leurs places à certains moments si l'enfant en exprime le besoin.**

En participant à ces temps collectifs, en fonction de son âge, le jeune enfant va aussi apprendre à composer avec le respect des règles de « vivre ensemble » et ses propres désirs (*ne pas faire mal à l'autre, ne pas me faire mal, ne pas jeter les jouets ...*). L'adulte l'accompagne par ses explications et sa bienveillance.

## **Conditions d'admission, modalités d'inscription et fréquence des temps d'animation**

Les temps collectifs sont destinés aux assistantes maternelles et gardes à domicile de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt. Elles sont accompagnées ou non des enfants de 2 mois et demi à 6 ans qu'elles accueillent.

Lors des grèves, absences des enseignants ou autre situation les enfants scolarisés ne pourront pas accompagner les enfants inscrits aux temps collectifs.

**En fonction de l'état de santé de l'enfant et/ou de l'assistante maternelle, l'équipe du Relais s'autorise à refuser l'accès aux temps collectifs.**

Les inscriptions se font chaque année début septembre.

Les temps collectifs ont lieu **les mardis de 9h00 à 10h45 et les vendredis de 9h00 à 10h45 uniquement pendant les périodes scolaires.**

Chaque assistante maternelle définit en début d'année scolaire le jour qui lui convient le mieux et s'engage à respecter son choix, afin que le plus grand nombre puisse participer une fois par semaine.

**En cas d'absence sur quatre séances consécutives et sans en avoir informé votre Relais, votre ou vos places pourront être attribuées à une assistante maternelle sur liste d'attente.**

**En cas de demandes d'inscriptions trop nombreuses, l'équipe du Relais se réserve le droit de proposer une participation des assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent par trimestre.**

Les parents employeurs sont avertis de la participation de leur enfant aux temps collectifs par l'assistante maternelle. Ils signent dès lors une autorisation de participation pour leur enfant. S'ils le souhaitent, ils peuvent assister à une séance de temps collectif pour découvrir ce qui s'y vit.

**La fiche d'autorisation doit être remise aux animatrices du RPAM dès la première séance de participation sans quoi celle-ci sera impossible.**

Un planning trimestriel des semaines d'animations du RPAM est transmis par mail à chaque participante et est consultable sur le site de la CCPH.

# Règles de vie pour le bien-être et le respect de chacun

---

## Discretion

**Les animatrices du RPAM et les assistantes maternelles sont tenues d'observer les règles de discrétion professionnelle et de non jugement envers les familles, comme envers leurs collègues, qu'ils soient présents ou non. Les adultes veillent à ne pas parler en présence des enfants des difficultés personnelles ou professionnelles rencontrées par chacun. Tous respectent la confidentialité de l'histoire des enfants et de leurs familles.**

Par respect pour le groupe et pour être disponible et à l'écoute de l'enfant, les adultes s'engagent à mettre leur téléphone portable en silencieux.

## Bien – être de l'enfant

Vêtements, attention aux tâches : les ateliers d'éveil proposés aux enfants sont souvent « salissants » (*peinture, patouille, argile, encre, ...*). Les enfants seront en chaussettes avec antidérapants, en chaussons ou pieds nus. **Pour rappel, les bijoux, barrettes ou autres sont interdits.**

Les adultes s'adressent aux enfants en se mettant à leur hauteur. Ils s'installent au sol avec eux (*dans la mesure du possible*) pendant les temps de jeux. **L'observation des signes de fatigue de l'enfant permet d'ajuster la durée de sa participation aux temps collectifs.**

## Droit à l'image

Au vu des problématiques du droit à l'image qu'induisent les réseaux sociaux, la responsabilité civile des assistantes maternelles et des animatrices du RPAM peut être engagée.

Pour le respect de chacun et pour appliquer la même règle pour tous, seules les animatrices du RPAM prennent des photos individuelles.

**Ces photos seront ensuite disponibles en format informatique sur simple demande des parents ou de l'assistante maternelle** (*Pour toute demande merci de fournir une clef USB*).